NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

Distr.
GENERALE

T/PET.5/641
22 juin 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DU COMITE DE BASE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN DE NEW-BELL BAS-FOND CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE

(d'une lettre écrite à la main)

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
(U.P.C.)
Comité de base de New-Bell Bas-Fond
Douala

Boîte Postale
No. 455 Douala

Monsieur le Secrétaire général de l'organisation
des Nations-Unies à New-York

Monsieur,

Devant l'attitude politique sanglante du Gouvernement Français au Cameroun qui est allée jusqu'à verser le sang Camerounais, non seulement par provocation comme d'ordinaire, mais par fusillade en date 25 et 26/5 dernier à Douala, Yaoundé et Moungo, nous avons décidé de vous exposer ce qui suit à votre haute connaissance :

Considérant que : la colonisation Française au Cameroun ne s'arrête non seulement de nous exploiter avec notre terre mais aussi à nous terminer par des fusillades;

Considérant que : nous n'avons pas d'armes pour attendre et de ce fait la France n'avait pas le droit de nous faire la guerre;

Considérant aussi que : cette fusillade est à la fois la violation flagrante de l'accord de tutelle et la Charte des Nations-Unies dont la France est signataire de ces clauses suscitées il y a un instant;

Considérant que : les télégrammes expédiés an date du 25/5 et signés du Président de l'U.P.C. pour consigner l'O.N.U. sur ce fait ont été bloqués sur ordre du Haut-Commissaire Roland Pré prouvant ainsi au peuple Camerounais que l'O.N.U. n'avait rien en ce qui regarde les pays sous tutelle;

Considérant que : cette politique sanglante a fait de terribles saccages et pillages à Bafoussam en passant par Meiganga, Mbanga et à Douala où le prolongement a été de fusillé les Camerounais et d'incendier le bureau de l'U.P.C. avec toutes les maisons qui l'entouraient;

Considérant que : le Gouvernement Français au Cameroun pour couvrir ses forfaitures condamne illégalement et arbirairement les patriotes Camerounais à deux ans de prison et déporte au Nord Cameroun;

Considérant que : l'éveil du Cameroun, journal de paille, a appliqué 18 morts et 70 blessés et que ce nombre d'ailleurs ne correspond pas à la réalité;

Considérant que : les malades blessés par des balles et des coups de matraques sont strictement surveillés par des militaires armés et que les dirigeants et les militants sont poursuivis :

Nous demandons en conséquence à l'O.N.U. d'intervenir auprès du Gouvernement Français pour soit arrêter ces mesures sanglantes et arbitraires. Nous attirons l'attention de l'O.N.U. que c'est bien lui qui est attaqué et non le Cameroun car le Cameroun est un pays sous tutelle international et n'a pas besoin des armes pour avoir son Independance. Nous demandons aussi une Mission spéciale d'enquête sur le Cameroun. Nous proclamons encore une fois de plus notre Indépendance qui est déjà officielle à compter du 25/5/55 et nous sommes fiers de vous lire très prochainement pour hisser l'emblême national Camerounais.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer Monsieur le Secrétaire l'assurance de notre très respectueux dévouement et distingué.

Pour le comité de 106 membres.
Le Secrétaire du Comité : Matéyo Joseph
(s.)